

Saint-leu La Forêt, le 27 avril 2017

## CIRCULAIRE SPECIALE ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 16 juin 2017  
Salle Polyvalente  
12/16 rue de Pontoise  
95560- Montsout

### ECHEANCIER

- Election au Comité Directeur : **5 sièges sont à pourvoir.**  
Est éligible au Comité Directeur, toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball.
- Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Président du Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres au secrétariat **avant le 15 mai 2017**
- Les groupements sportifs sont représentés par leur Président ou par un membre mandaté par celui-ci, ces personnes devront être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement.
- Présence obligatoire de tous les groupements sportifs (Cf. tableau des amendes).
- Chaque groupement sportif membre représenté dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi **à la date du 30 avril 2017.**
- La liste des candidats vous sera adressée **le 1<sup>er</sup> juin 2017**
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale vous sera adressé **le 06 juin 2017.**

**Candidatures pour l'élection au Comité Directeur  
Et pour les délégués à l'Assemblée Générale de la FFBB  
à adresser avant le **15 mai 2017**  
Par lettre recommandée avec accusé de réception  
ou remise en mains propres dans les locaux du Comité  
avec la photocopie de la licence 2016-2017**

.../...

- Pour la désignation des délégués représentant le Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball à l'Assemblée Générale de la FFBB qui se tiendra le 14 octobre 2017 à Saint Etienne, l'élection des représentants des groupements sportifs dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France ou en Championnat Régional qualificatif au Championnat de France se déroulera conformément aux articles 10 des statuts de la Fédération Française de Basket Ball et 24 des statuts du Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball, selon les mêmes règles que celles qui régissent l'élection du Comité Directeur Départemental.

## Procédure de vote

Chaque groupement sportif est représenté par son Président qui devra présenter sa licence validée pour la saison en cours.

En cas d'absence de ce dernier, le vote par mandat express est autorisé suivant la procédure suivante :

### VOTE PAR MANDAT EXPRESS

Le Président absent donne pouvoir à une personne majeure licenciée dans son groupement sportif. Cette personne devra être munie de sa licence validée pour la saison en cours.

## RAPPEL

Article 21 – alinéa 2 des statuts du Comité Départemental du Val d'Oise de Basket Ball

«Un groupement sportif membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité Départemental, de la Ligue Ile-de-France de Basket Ball et/ou de la Fédération Française de Basket Ball».

La Secrétaire Générale

